

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement CHF 9'525'200.- pour financer les études et les travaux de conservation-restauration des prochaines étapes de la campagne centennale du Château de Chillon, soit les enveloppes des corps de bâtiments côté lac

1. PRÉAMBULE

La commission nommée pour étudier cet Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) s'est réunie le lundi 10 mars 2025 à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Messieurs les Députés Vincent Bonvin, François Cardinaux, Jean-Daniel Carrard, Aurélien Clerc, Yann Glayre, Sébastien Kessler, Romain Pilloud, Jean-Louis Radice, Fabrice Tanner et de Madame la Députée Valérie Zonca (Présidente-rapportrice).

Monsieur Maurice Neyroud était excusé pour cette séance.

L'administration était représentée par : Madame Isabelle Moret, Conseillère d'État et Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), Monsieur Pierre de Almeida, Directeur général de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), Mesdames Corinne Lanzlinger, Cheffe de projet à la Direction de l'ingénierie, de l'architecture et de la durabilité (DIAD) et Marta Sofia dos Santos, Directrice de la Fondation du Château de Chillon.

Monsieur Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

La situation particulière du Château de Chillon est présentée : le château, parmi les lieux les plus visités en Suisse, est un magnifique objet touristique qui fait rêver tout en étant un patrimoine vaudois d'importance majeure. Il est essentiel, voire crucial, de l'entretenir, afin qu'il continue à rayonner, à attirer des visiteurs de Suisse et du monde entier, et à être utilisé dans le cadre de diverses manifestations. En ce sens, il faut prévoir des études et des travaux de conservation-restauration des enveloppes des corps de bâtiments du côté du lac du château.

3. DISCUSSION GENERALE

La discussion générale s'ouvre sur la situation générale et financière de la Fondation du Château de Chillon et de l'Association « les amis de Chillon ». Concernant la fondation, sa directrice indique que celle-ci assume les charges courantes d'entretien, mais que ce crédit d'investissement dépasse largement ses finances. Elle dispose d'un budget de fonctionnement d'environ CHF 6.7 millions provenant des activités propres du château, soit :

- environ 65% des rentrées proviennent de la billetterie ;
- environ 25% des rentrées proviennent des boutiques et de la vente de vin puisqu'un domaine viticole de 12'500 m² se situe à proximité du château ;
- environ 6% des rentrées proviennent d'événements privés, comme la location du château.

En 2024, le château, qui emploie 80 personnes pour 37 équivalents temps plein (ETP), a accueilli 400'000 visiteurs. En janvier, il y a eu 12'000 visiteurs sans visites guidées et en mai, 40'000 visiteurs avec 500 visites guidées. Il y a eu des pics de fréquentation en juillet-août, atteignant 60'000 visiteurs par mois. Entre les mois

d'avril et d'octobre, il y a eu entre 50 et 60 événements privés organisés, dont le tiers par la Confrérie du Guillon. De plus, il y a eu entre 30 et 40 événements publics destinés à un public local pour animer le château.

Un commissaire¹ précise que l'association « les Amis de Chillon » contribue à la promotion du château en soutenant la fondation, en organisant des événements et en finançant des projets. Bien que ses actifs se montent à environ CHF 120'000.-, l'association aide aussi financièrement le château pour certains achats (des armures, des tableaux, etc.). En 2025, une enveloppe financière a été demandée, afin d'aider à l'organisation d'un nouvel événement. Ce commissaire, également membre de la fondation, souligne que s'il y avait un arrêt total des travaux, ce château se détériorerait rapidement en raison de sa grande vétusté.

À un commissaire demandant le montant annuel alloué par le Conseil d'État à la fondation, sa directrice répond que celle-ci reçoit une subvention cantonale annuelle de CHF de 250'000.-, et ce depuis sa création en 2002.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSÉ DES MOTIFS

Plusieurs questions sont posées à la lecture de l'exposé des motifs :

1.1.3 Gestion du Château de Chillon

Il est demandé si l'avenant à la convention entre le canton et la fondation est à jour, ce à quoi il est répondu par les représentantes du DEIEP que la rédaction de cet EMPD remonte à octobre 2024. C'est pour cette raison qu'il a été mentionné l'avenant de 2023-2024. Cependant, une nouvelle version est en cours de rédaction, mais n'a pas encore été signée.

1.3.1 La campagne des présentes étapes IV à VII

La cheffe de projet répond à un commissaire que, actuellement, tous les métiers et les savoir-faire spécifiques en lien avec la restauration du Château de Chillon existent en Romandie.

1.4 Coût des études et des travaux

Un commissaire constate qu'il est inscrit un montant d'environ CHF 1.8 million d'honoraires et une réserve de CHF 1'174'000.-. Il souhaite savoir si cette dernière est raisonnable et suffisante pour effectuer ces travaux sur un monument ancien se situant sur l'eau. La cheffe de projet affirme que la réserve a été calculée sur la base des prix du marché après la réalisation d'une première phase de travaux avec l'utilisation de machines de chantier. Il faut relever que l'appel d'offres dans un tel projet est d'une grande complexité.

Le directeur général complète que ces travaux s'étaleront sur un temps relativement long. Chaque année, la direction des travaux assurera le suivi des travaux et s'occupera des factures en lien avec ceux-ci. C'est pour cela que le montant des honoraires est élevé par rapport à d'autres objets de restauration et de conservation.

2. Mode de conduite du projet

À un commissaire souhaitant savoir si c'est la volonté du Conseil d'État de prévoir une conduite de projet par le Comité de pilotage interne à la DGIP (CoPil Patrimoine) et la Commission de projet (COPRO), la cheffe de projet répond que c'est la règle pour tout projet. Néanmoins, cet EMPD est différent, puisque le travail s'opère ici avec le Conseil de fondation et une Commission technique en lien avec le château ; les décisions sont prises par la seconde concernant les travaux.

Examen de la documentation complémentaire²

Des explications étant demandées sur le concept de « pathologie des enveloppes », la cheffe de projet l'explique en disant qu'il comprend 5 thèmes :

- La pierre : une approche liminaire consistera à décaper entièrement les façades avant de les enduire à nouveau à la chaux. En ce sens, des sondages seront réalisés une fois le chantier installé. Toutefois, l'intervention ne sera effectuée que sur les parties abîmées. En effet, la finition de ces murs ne sera pas retravaillée comme cela avait été le cas pour les murs à l'intérieur de la cour du château où toutes les pierres avaient été mises à nu. Cette pratique du début de ce siècle n'est plus la norme, notamment pour des raisons de conservation et de déontologie ;

¹ Ce commissaire déclare ses intérêts de président de l'Association des Amis du Château de Chillon et de membre de droit de la Fondation du Château de Chillon.

² Documentation complémentaire au crédit d'ouvrage - Château de Chillon : Restauration des façades côté lac. Ce document d'août 2024 émane de la DIAD et a été examiné au sein de la commission.

- Les encadrements de fenêtres : un grand nombre des parties abîmées sont en molasse. Là aussi, une fois le chantier installé, un sondage sera effectué, afin de déterminer les parties devant faire l'objet d'une intervention ;
- Les fenêtres : il faudra travailler leur étanchéité, car un grand nombre d'entre elles ont subi d'importantes intempéries, du fait de leur exposition, avec des inondations possibles à l'intérieur des locaux. Une partie a déjà été effectuée, lors de la première rénovation, avec l'installation de fenêtres-témoins qui donnent de très bons résultats ;
- Les éléments en bois : une grande partie de ces éléments sont abîmés avec un risque avéré d'effondrement. Une intervention est prévue dans chaque pièce de la section des latrines après avoir effectué des sondages, afin de déterminer ce qui doit être consolidé ;
- Les charpentes et les toitures : toutes les charpentes doivent être sondées, car beaucoup d'entre elles sont endommagées et la majorité des toitures devra être remplacée.

Autres éléments de discussion

Un commissaire mentionne un monument situé en face du Château de Chillon : le Fort de Chillon. Ces 2 monuments attirent certainement un public différent et il souhaite savoir leurs liens. La directrice de la fondation signale qu'il y a effectivement des publics très variés. Concernant le château, la majorité des visiteurs sont des touristes internationaux, représentant 75% de la fréquentation, grâce à une stratégie de promotion du château à l'étranger impliquant la région et le canton. Il est difficile de promouvoir la visite de ces 2 monuments, car les touristes étrangers disposent généralement de moins d'une heure, alors que la visite du château prend entre une heure et demie et deux heures, et celle des 2 monuments dépasse trois heures.

Depuis cette année, le fort fait partie de l'Association des Musées de la Riviera vaudoise (AMRV) et organise des événements annuels pour un public local. Au mois de mai 2025, la fondation et le fort organiseront un événement dominical fêtant les 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale avec l'émission d'un billet commun pour le fort et le château. Toutefois, une telle émission est compliquée, car la fondation est à but non lucratif et d'utilité publique, et le fort est une Société anonyme (SA). La première encaissera les rentrées dont la moitié sera redistribuée au second. Il a été convenu aussi avec la Commune de Veytaux que, exceptionnellement, un seul impôt, au lieu de 2, sur les divertissements sera réglé.

Le DEIEP a demandé à ces 2 monuments de collaborer, notamment par l'intermédiaire de l'Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove). L'une des stratégies retenues consiste à attirer un public suisse alémanique sur le site de Chillon dans l'optique de générer des nuitées supplémentaires dans la région.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTES

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents tel que présenté.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents tel que présenté.

L'art. 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents tel que présenté.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents tel que présenté.

7. ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Vevey, le 30 avril 2025.

La présidente-rapporteuse :
(Signé) Valérie Zonca